

Me Isidore Rufyikiri accusé de racisme anti-Hutu : l'ex bâtonnier mis à nu

@rib News, 29/12/2015 Me Isidore Rufyikiri a commis une faute gravissime Par Arthur Kazima Comme d'autres j'avais indigné de la persécution qu'a subie M. Isidore Rufyikiri, l'ex bâtonnier des avocats burundais. Spontanément, je ressentais du respect pour celui qui représentait les défenseurs des droits. Mais grande a été ma déception quand j'ai sa lettre datée le 20 décembre 2015, dans laquelle il demandait au médiateur dans la crise burundaise, le Président ougandais Yoweri Museveni, la participation de son mouvement, le MORENA, sigle du Mouvement Républicain pour la Renaissance de la Nation « au dialogue du 28 décembre 2015 à Kampala ».

(Voir : <https://agencebujanews.wordpress.com/2015/12/24/le-morena-demande-la-participation-au-dialogue-de-kampala-me-rufyikiri-isidore/>) Problèmes et solutions Quels sont les problèmes selon Isidore Rufyikiri ? Dans sa correspondance, il a insisté « beaucoup pour être présent ou être représenté dans les prochains dialogues », estimant qu'un jour et au sujet de la question de la paix et la sécurité au Burundi, « Les différentes approches ont été conduites par des personnes tant nationales qu'étrangères qui avaient intérêt à ce que la véritable nature du problème burundais (une obsession permanente de la majorité ethnique hutu de liquider physiquement la minorité tutsi) soit occultée afin que les grands criminels des deux ethnies responsables des crimes commis demeurent garantis à jamais de l'impunité. » (Nous soulignons). Et l'avocat d'ajouter de poursuivre : « En effet il vient d'apparaître la faiblesse que le troisième mandat n'était qu'une astuce ou un prétexte préparé de longue date pour opérer un autre génocide au Burundi ». Parlant de l'Accord d'Arusha, M. Rufyikiri affirme que « dans son esprit, l'Accord visait le partage du pouvoir politique entre les deux communautés ethniques Bahutu et Batutsi » mais constate que « tout a été tourné à l'encontre de ce ne sont pas les deux communautés qui ont négocié à l'égalité de manière à assurer l'impunité aux criminels et à instaurer un équilibre entre les deux communautés ». L'avocat trouve que « L'Accord d'Arusha a servi à être passés à côté du problème », « que 50% Tutsi-50% Hutu dans les forces de défense et de sécurité n'empêche pas un Président Hutu génocidaire comme Pierre Nkurunziza de commettre un génocide contre Batutsi » La raison en est, croit-il, dans le fait que le siège du pouvoir est la présidence de la République. Le défenseur auto-proclamé des Tutsi rejette implicitement le principe du vote citoyen en tant que Burundais, car « En organisant les élections à base de partis politiques, dans un pays si profondément divisé et votant au suffrage universel direct, Nkurunziza Pierre ou tout autre candidat Hutu la présidence se sait d'avance garanti la victoire de la majorité numérique de son ethnie et ne se fera aucun souci de narguer tout le monde et de faire la pluie et le beau temps sur le peuple. » Que propose-t-il comme solutions ? « À chaque fois que la médiation aide les Burundais identifier des hommes et des femmes non impliqués dans les crises sécuritaires des 23 dernières années et reconnus pour leur intégrité morale afin qu'ils réfléchissent ensemble sur un contrat social intercommunautaire de nature à garantir réellement chaque communauté contre tout risque de répression de génocide de la part de l'autre. » « L'alternance intercommunautaire à la présidence de la République avec un mandat unique non renouvelable immédiatement » « Un premier ministre de l'ethnie opposée à celle du Président » « Elections des candidats à la présidence de la République et au premier ministre, au sein de leurs communautés d'origine et au suffrage universel indirect » « Les candidats aux élections législatives et communales sont désignés par leur communauté d'origine, et au suffrage universel indirect, en respectant les proportions établies par l'Accord d'Arusha » « Le scrutin de liste doit être aboli et remplacé par le scrutin uninominal » Remarques et questions À Isidore Rufyikiri Du génocide des Tutsi M. Rufyikiri : votre raisonnement amène à la conclusion qu'il ne devrait jamais y avoir de Président Hutu, puisque vous craignez et voulez ériger un rempart contre une obsession permanente de la majorité ethnique hutu de liquider physiquement la minorité tutsi ». Dites-nous : avez-vous pensé à la signification de cette phrase ? En tant qu'ancien avocat, ancien diplomate, ancien juge, ex bâtonnier de l'ordre des avocats, vous savez plus que tout autre que « les mots sont des pistolets chargés » (Brice Parain) ! En lisant, je me suis demandé si vous avez jamais eu des clients Hutu, jamais plaidé la cause d'un Hutu. Obsession : Du latin obsessio ; action d'assiéger. Obsidère : assiéger, tenir investi, tenir sous sa dépendance. Vous considérez donc les Hutu sont sous la dépendance, pathologique, incoercible et permanente, d'un penchant au crime de génocide contre les Tutsi. Est-ce cela que vous pensez ? En tout cas c'est cela que vous avez dit. Et une telle thèse, raciste s'il peut avoir, vaut bien un procès. De grands esprits peuvent commettre des erreurs, celle-ci est une faute gravissime de la part d'une personnalité de votre trempe. Je suis choqué par les crimes de Pierre Nkurunziza et ses sbires, et je refuse de pleurer d'un seul œil. Je considère comme miens tous les fils et toutes les filles du Burundi, Tutsi, Hutu et Twa et aucun ne mérite de mourir, fauché la fleur de l'âge, par des escadrons enrégimentés. Ce qui me désolerait, c'est que les Hutu pleurent que les Hutu, et que les Tutsi ne pleurent que les Tutsi. Depuis son premier mandat, Nkurunziza saigne le peuple burundais. Il a liquidé des milliers de Hutu, du Palipehutu notamment, au point qu'un homme d'affaire, dont je ne connais pas l'ethnie, disait cyniquement que si Nkurunziza reste longtemps, les Hutu et les Tutsi seront ramenés numériquement à parité. C'est tout dire. Au cours des manifestations consécutives à la candidature au 3^e mandat, la répression a fauché aussi bien des Hutu que des Tutsi. Le régime a voulu présenter le mouvement citoyen anti-3^e mandat comme une volonté des Tutsi de reprendre le pouvoir afin de serrer les rangs autour de lui et rallier tous les hutu. Mais cela n'a pas marché. Aussi, mettre en avant le génocide des Tutsi, c'est jouer le jeu de l'adversaire, et surtout mal analyser la situation. L'axe de polarisation est l'opposition ou non à un pouvoir exclusif, tyrannique, parjure et corrompu. Ceux qui meurent sous les balles du dictateur sont tués, non pas en tant que Hutu ou Tutsi, mais en tant qu'opposants burundais. Et Nkurunziza et ses escadrons de la mort ne tuent pas en tant que Hutu, mais en tant que clique composée d'anti-démocrates issus de toutes ethnies. L'histoire montre, et vous l'avez dit, que des dirigeants Tutsi ont commis des crimes, tout comme Nkurunziza est en train de le faire. Mais gardons-nous de penser que ces dirigeants Tutsi ont fait au nom de tous les Tutsi, à leur profit à tous et en engageant collectivement leurs responsabilités. Gardons-nous de croire et de faire croire que Nkurunziza commet ses crimes au nom des Hutu et les engage tous. Et ce n'est pas parce que Micombero, Simbananiye et consorts ont commis un génocide contre les Hutu que l'on est fondé à parler d'un génocide anti-Hutu.

obsession permanente de la minorité hima de liquider physiquement la majorité hutu ». Non, franchement. De la majorité ethnique et de la démocratie Vous semblez dire que dans une démocratie, avec le principe du suffrage majoritaire axé sur la règle « un homme une voix », où toutes les communautés votent indistinctement, un Tutsi ne sera jamais Président de la République. Cela veut dire que les Tutsi voteront toujours pour les Tutsi et les Hutu pour les Hutu. L' aussi vous faites erreur. Lors des élections de 1993, le Hutu Pierre Claver Sendegeya a obtenu 1% des voix et le Tutsi Pierre Buyoya 32% des voix. Cela vous dit-il quelque chose ? Si on recule plus loin dans l'histoire du pays, lors des élections législatives de mai 1965, sur les 33 députés, 10 étaient Tutsi, soit 30,30%. Cela vous dit-il quelque chose ? Qui a consacré la victoire du Prince Louis Rwagasore en 1961 ? Certes, des crises sont survenues qui ont suscité la méfiance ethnique, mais de là à mettre sur le marché la théorie fumeuse du vote par communautés ou, celle de « une nation », ça n'est pas Jean Bwejeri, soi-disant « Prince de Nkoronko », il y a un pas à franchir. Sauf que vous avouez être membre du sinistre clan Havila. C'est sans doute pour établir une différence radicale entre les composantes du peuple burundais, pourtant culturellement homogène, que certains théoriciens sont allés chercher des théories fumeuses sur la judaïsation des Tutsi. J'espère que vous n'êtes pas de ceux-là, qui enfonce le traitreusement un coin au cœur de notre peuple. En effet, ces gens s'emploient à poser une différence, supposée irrductible, entre Hutu et Tutsi pour justifier, soit leur comparaison politique, soit, la domination des uns sur les autres. Regardez les autres pays d'Afrique : ils sont très souvent multiethniques. Pourtant, ils ne procèdent pas par vote communautaire, à commencer par l'Ouganda du médiateur que vous appelez à l'aide. Dans ces pays d'Afrique rare qu'un Président issu d'une minorité ethnique soit élu, à cause uniquement de la hauteur de ses vues, de son charisme et son programme politique. Senghor n'était ni Wolof (43,3%) ni Peul (23,8%). Son groupe, les Sérères, représente 14,7%. Et ni Nyerere ni Arap Moi n'étaient issus d'ethnies majoritaires. Les Kalenjin dont était issu Moi le 3^e groupe après les Kikuyu et les Luo. Faut-il penser que les Burundais, qui parlent tous la même langue (contrairement à la plupart des autres pays d'Afrique), sont incapables de s'élever à la conscience citoyenne, qui considère, non pas l'origine ethnique, mais l'utilité, l'excellence du programme proposé ? Ne disent-ils pas eux-mêmes « Bapfana iki barutwa na bamariraniye iki ? » Pour dire que l'utilité pratique transcende la parenté. Mais, pour que Hutu élisent ou continuent d'élire des Tutsi, et que les Tutsi votent et continuent de voter pour des Hutu, non pas comme Hutu ou comme Tutsi, mais comme Burundais ayant un bon programme à leurs yeux, il faudra que les tribalistes de tous bords soient battus, que leurs arguments soient contraires rationnellement. Que les théoriciens du peuple élu, du peuple supérieur et prédestiné, ou du peuple majoritaire soient déboutés. Il y a un peuple unique, le peuple burundais. La spécificité burundaise, s'il en est, c'est celle d'avoir une frange de pseudo-intellectuels, abimés par le virus essentialiste des différences. De l'alternance communautaire et du vote communautaire « en respectant les proportions établies par l'Accord d'Arusha » M. Ruyikiri, quand j'étais à l'école primaire, j'ai vu un Hutu se faire élire Tutsi. C'était dans les années 1965. Être Tutsi relevait du statut social, du niveau de prospérité économique. Aujourd'hui, qui est prospère ? Quand vous parlez de comparaison des communautés, quels sont les intérêts spécifiques aux uns qui ne sont pas ceux des autres ? La survie ? La liberté ? La justice ? Le développement ? La langue ? La religion ? Une culture particulière ? Qu'est-ce qu'un Tutsi, Hutu aujourd'hui ? Le paradoxe est que ceux qui campent dans les prairies suspectes des « équilibres ethniques » rechignent à ce qu'on fasse une clarification de ces fameuses ethnies, un recensement ethnique pour que l'on sache combien il y a de Hutu, de Tutsi et de Twa. Est-il juste qu'un groupe qui représente par exemple 15 % soit représenté, de façon libérale et pénale, à hauteur de 50% ou 40% dans les institutions ? Comment peut-on justifier cela ? Pour éviter le génocide et les coups d'Etat disait-on à Arusha. Vraiment ? Une telle façon de faire ne fige-t-elle pas les réflexes identitaires en freinant la conscience citoyenne ? Ne faut-il pas plutôt insister sur la dimension patriotique de tous les hommes et toutes les femmes, quelle que soit leur ethnie ? Car en fait, si les 40, 50, 60, ou 67 % des dirigeants issus d'une ethnie n'agissent que pour leurs seuls intérêts, quel bénéfice de leur communauté ethnique ? Depuis dix ans que l'on applique cette politique des quotas d'Arusha, le pays avance-t-il, ou seuls des individus se sont enrichis ? Que font les premiers vice-présidents du régime Nkurunziza ? Que font les ministres de la Défense de Nkurunziza, pourtant tous d'ethnie opposée à la sienne. A méditer. Moi je suis Burundais. Voilà mon ethnie ! Le temps de la justice : 23 ans seulement ? Vous proposez qu'on aide les Burundais à identifier des hommes et des femmes non impliqués dans les crises sécuritaires des 23 dernières années et reconnus pour leur intégrité morale ? Cela veut dire à partir de 1992. Et avant, n'y a-t-il pas eu de « crises sécuritaires » ? Pas de génocide, pas de crimes ? Au fait, quel âge aviez-vous en 1972 ? 18 ans ? Vous rappelez-vous ce qui s'est passé en 1972 ? Quelle a été, en cette année de malheur, l'attitude du jeune homme que vous voyez qui allait devenir le Défenseur du droit ? Vous avez été, de 1982 à 1987, conseiller du Président de la République pour les affaires juridiques, politiques et administratives. Quelles mesures préventives particulières avez-vous proposées au Président Jean-Baptiste Bagaza ? Pourquoi restreindre le temps des crises et des malheurs, alors que l'Accord d'Arusha (dont vous ne voulez retenir que ce qui semble vous arranger) remonte bien plus loin ? Auriez-vous des choses à cacher ? Conclusion Monsieur Ruyikiri Isidore, votre lettre mérite un rejet catégorique. Elle est bâtie sur le postulat inacceptable d'une propension obsessionnelle et « permanente » des Burundais à s'entre-tuer, que dis-je : des Hutu finir avec les Tutsi. Cette thèse vous vaudra cinq cent querelles et vous rend suspect. Elle montre votre peur et peut-être votre haine des Hutu. Je respecte vos ambitions « au demeurant légitimes - d'occuper le devant de la scène politique en figurant parmi les hommes reconnus pour leur intégrité morale ». Mais, avec de tels fondements théoriques, il est peu probable, peu souhaitable, que vous puissiez prospérer politiquement. Vos propositions de solutions n'en sont pas, car s'il est avéré que les Hutu sont par essence génocidaires, proposition d'un racisme stupéfiant, il suffirait d'élire un Président Hutu pour en finir avec les Tutsis ! Les intellectuels burundais, ont la lourde responsabilité d'éclairer l'opinion, les voies et moyens d'unir notre peuple, de promouvoir une démocratie réelle, fondée sur la conscience citoyenne et nationale ; sur les institutions débarrassées du virus des clivages communautaires. Comme dans les autres pays d'Afrique et du monde. Et non de le diviser pour des motifs superficiels et subrepticement intéressés. Vous voulez tout

simplement une surreprésentation des élites tutsies, et, pourquoi pas, un pouvoir tutsi pérenne, au lieu de lutter pour l'avènement d'une élite et une classe politique burundaise digne de ce nom, unie, ambitieuse, ayant une vision pour la patrie. L'angoisse de la mort n'est pas l'apanage d'un groupe ethnique ou des seules minorités. Seule la mort conduit à une telle conclusion.